



RÈGLEMENT OFFICIEL

CONCOURS INTITULÉ VOS INCONTOURNABLES POUR LA

RENTRÉE (le « Concours »)

DATE 15 AOÛT AU 11 SEPTEMBRE 2024

- 1. ORGANISATEUR.** Le Concours est tenu par Metro Richelieu inc. et Bimbo. (Individuellement et collectivement l' « **Organisateur** » ou l' « **Organisateur du Concours** »). Bimbo n'est pas un commanditaire de ce concours et n'est pas responsable de l'administration du concours, de la collecte des inscriptions ou de la conduite de tout tirage.
- 2. DURÉE.** Le Concours se déroule au cours de la période suivante (« **Durée du Concours** »)

Début du Concours :

Date : _15 août 2024_

Heure : __8 h 01 AM, heure de l'Est (HE) _

Fin du Concours

Date : _11 septembre 2024_____

Heure : _ À la fermeture des magasins participants _

3. ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse aux résidents de la province de Québec ayant atteint l'âge légal de la majorité à la date de l'inscription.

Sont exclus: les administrateurs, dirigeants, cadres, employés, mandataires, agents et représentants de l'Organisateur du Concours, de *Facebook* si le Concours se déroule sur *Facebook*, de tout Magasin participant, des agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés (qu'elles aient ou non un lien de parenté).

4. PARTICIPATION / AUCUN ACHAT REQUIS

Aucun achat n'est requis pour participer ou gagner. Un achat n'accroît pas les chances de gagner.

Le Concours se déroule dans __195__ magasins participants dans la province de Québec (les « **Magasins participants** »).

Membre MOI - Pour participer, vous devez être membre du programme MOI. Si vous n'êtes pas membre, rendez-vous sur programmemoi.ca, sur le site metro.ca, ou dans un magasin Metro et inscrivez-vous. Pour ce faire, remplissez le formulaire d'inscription en fournissant vos nom, prénom,

adresse complète, numéros de téléphone, date de naissance et adresse courriel. Si vous vous inscrivez via le site, choisissez un code d'utilisateur et un mot de passe. Si vous êtes déjà membre MOI, assurez-vous que les renseignements que vous avez fournis pour votre inscription au programme sont à jour et consentez à ce qu'ils soient utilisés dans le cadre de ce Concours.

Participation — Pendant la Période du concours, une personne admissible peut participer au concours en achetant deux (2) produits participants (un « Produit participant ») dans un magasin participant ou en ligne « sur metro mon épicerie en ligne » à metro.ca et en présentant sa carte MOI au moment de l'achat. La liste des Produits participants figure en annexe du présent règlement. Une personne admissible obtiendra automatiquement une (1) inscription, indépendamment du nombre de Produits participants achetés au cours d'une même transaction dans un magasin participant ou en ligne « sur metro mon épicerie en ligne » à metro.ca pendant la Période du concours, tant que le minimum de deux (2) produits est respecté.

Prendre note que le participant qui rapporte et obtient un remboursement sur l'un des produits participants risque de voir sa participation au présent Concours annulée, le tout à la discrétion de l'Organisateur du concours. Prendre note que le participant aurait alors l'option de participer au présent Concours via le mode de « Participation sans achat » décrit ci-après.

Participation sans achat. Pour participer sans achat, veuillez rédiger lisiblement une lettre manuscrite et originale d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous aimez le concours « **Vos incontournables pour la Rentrée** » et précisant votre nom complet, adresse complète incluant le code postal, numéro de téléphone, adresse courriel et votre numéro de membre MOI et postez votre lettre dans une enveloppe suffisamment affranchie à : Service aux consommateurs, 11011 boul. Maurice-Duplessis, Montréal (Québec), H1C 1V6, afin qu'elle soit reçue au plus tard le 11 septembre 2024 ou postdatée de cette même-date. Votre lettre sera validée par un représentant de l'Organisateur et votre participation sera ajoutée à la base de données.

Limite. Les participants doivent respecter les limites suivantes, à défaut de quoi ils pourront être disqualifiés:

- Une (1) inscription par personne et par jour, que l'inscription soit avec ou sans achat ;
- Un (1) prix par personne et par ménage ;
- Pour les inscriptions sans achat, l'Organisateur n'acceptera qu'une (1) lettre par enveloppe postée par personne par jour.

5. PRIX

Les prix disponibles à être gagnés et leur valeur approximative de vente au détail sont les suivants:

Description (avec inclusions et conditions particulières)	Nombre de prix	Valeur approximative par prix
Une carte-cadeau Metro de 500\$	Dix (10)	500 \$ CAD

Le nombre de prix diminue au fur et à mesure de leur attribution. Les prix seront attribués au hasard. Un gagnant ne peut réclamer un prix spécifique.

Chances de gagner et nombre de prix.

Description de chaque prix	Chances de gagner par prix
	Dépendent du nombre d'inscriptions valides enregistrées pendant la Durée du concours.

Seule garantie du fabricant. Aucune autre garantie que celle du fabricant ou du fournisseur du prix ne sera applicable. L'Organisateur n'a aucune responsabilité à l'égard du prix une fois remis.

6. TIRAGE

Date du tirage: _11 octobre 2024_____

Le tirage a lieu aux bureaux de l'Organisateur, au 11011 Maurice-Duplessis, Montréal Qc. H1C 1V6_.

Détails du tirage: ___ Sélection au hasard de dix (10) inscriptions admissibles parmi l'ensemble des inscriptions valides enregistrées pendant la durée du concours.

7. RÉCLAMATION DES PRIX

Afin d'être déclaré gagnant, tout participant sélectionné doit:

- a) être joint par téléphone ou courriel, à l'entière discrétion de l'Organisateur du Concours, dans les dix (10) jours suivant le tirage. Tout participant sélectionné qui ne pourrait être joint à la suite de démarches appropriées et raisonnables entreprises par l'Organisateur pendant cette période sera disqualifiée, et un nouveau tirage sera effectué afin d'attribuer le prix. Dans l'éventualité où un participant sélectionné était joint par courriel, il devra y répondre en se conformant aux instructions données qui y sont prévues, le cas échéant. Tout courriel de notification d'un prix suivi d'une mention à l'effet que le message n'a pu être délivré entraînera la disqualification du participant et la sélection d'un nouveau participant;
- b) signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité qui lui sera transmis par l'Organisateur et le retourner à l'Organisateur dans les 15 jours suivant la date de sa réception;
- c) avoir répondu correctement et sans aucune aide quelle qu'elle soit, notamment mécanique, à la question d'habileté mathématique;
- d) sur demande et en temps opportun, fournir une pièce d'identité avec photographie;

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement ou d'accepter son prix, le participant sélectionné sera disqualifié. Dans un tel cas, l'Organisateur du Concours pourra, à sa discrétion, annuler le prix ou effectuer un nouveau tirage parmi les inscriptions admissibles restantes jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant. Si aucun participant n'est déclaré gagnant dans les soixante (60) jours suivant le tirage original, le prix sera annulé.

Dans un délai de deux (2) à quatre (4) semaines suivant la réception du Formulaire de déclaration dûment rempli et signé, l'Organisateur du Concours communiquera avec les gagnants afin de les informer des modalités de prise de possession de leur prix.

Refus d'accepter un prix. Le refus d'un participant sélectionné d'accepter un prix selon les modalités du présent règlement libère l'Organisateur du Concours de toute obligation liée à ce prix envers cette personne.

Attribution des prix. Aucun prix ne sera remis sans que le gagnant n'ait été confirmé. Aucun prix n'est transférable. Il doit être accepté tel quel sans substitution en espèces ni autrement, sauf au seul gré de l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de substituer un prix (ou une partie du prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur monétaire du prix (ou une partie du prix) indiquée au présent règlement.

Frais de réclamation de prix. Tous les coûts ou dépenses encourus par les gagnants relativement à la réclamation ou à l'utilisation d'un prix sont la responsabilité des gagnants.

Prix limités. Dans tous les cas, l'Organisateur du Concours ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES

Disqualification. Tous documents liés au Concours, notamment mais sans limitation, les bulletins d'inscription, cartes à gratter et Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité, sont sujets à vérification par l'Organisateur du Concours. L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion, d'annuler une participation au Concours lorsque le participant a procédé à un achat comme mode de participation au Concours et que ce participant a ensuite retourné le ou les bien(s) acheté(s). Ce même participant aura alors l'occasion de participer au Concours via un mode de participation sans achat, si les délais prévus au présent Règlement de concours le permettent. Les participations comportant des erreurs ne seront pas admissibles ainsi que celles qui ont été incomplètes, illisibles, mutilées, frauduleuses, détériorées ou comportant une erreur d'impression ou qui ont été trafiquées, modifiées, falsifiées, reproduites ou obtenues illégalement. Les participants qui ne se seront pas conformés au présent règlement sont susceptibles d'être exclus du présent Concours et de tout concours ou promotion que l'Organisateur tiendra dans le futur, incluant, sans limitation, tout participant coupable ou soupçonné : (i) d'avoir trafiqué des bulletins de participation ou du matériel, le traitement des participations, le déroulement du Concours ou tout élément technique ou mécanique du Concours, ou (ii) d'avoir endommagé délibérément les sites Internet, les pages Internet et les applications relatives au présent Concours ou d'avoir saboté le déroulement légitime du Concours, ou (iii) d'avoir enfreint le présent règlement, ou (iv) d'avoir utilisé un moyen contraire au présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants, ou (v) d'avoir obtenu des inscriptions au-delà de la limite permise, ou (vi) d'avoir utilisé plusieurs noms, identités, adresses électroniques et/ou tout système ou programme automatisé pour s'inscrire ou participer au concours, ou (vii) d'avoir perturbé le déroulement du Concours de quelque autre manière, ou (viii) d'avoir ou agi de manière déloyale ou de manière à nuire ou dans l'intention d'importuner, tourmenter, menacer ou harceler une autre personne. LE PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE QUI TENTE DÉLIBÉRÉMENT D'ENDOMMAGER UN SITE INTERNET, UN ÉQUIPEMENT, UNE APPLICATION OU UNE TECHNOLOGIE EMPLOYÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS OU DE PORTER ATTEINTE À L'EXPLOITATION LÉGITIME DU CONCOURS COMMET UNE INFRACTION CRIMINELLE ET UN DÉLIT CIVIL ET L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE, EN TEL CAS, LE DROIT DE DÉNONCER CETTE PERSONNE AUX AUTORITÉS JUDICIAIRES ET D'EXIGER DE CETTE PERSONNE TOUS LES DOMMAGES-INTÉRÊTS QUE LA LOI LUI PERMET DE RÉCLAMER.

Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité. En participant ou en tentant de participer à ce concours, tout participant sélectionné pour un prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur du Concours, sa société mère, toute société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celles-ci, tout Magasin participant, *Facebook* si le Concours se déroule sur *Facebook*, les agences de publicité et de promotion et les fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours ainsi que l'ensemble de leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayant droit respectifs (collectivement les « **Bénéficiaires de l'exonération** ») de tout dommage et de toute responsabilité se rapportant au Concours (participation, fonctionnement, annonce, règlement, etc.) ou se rapportant au prix (réclamation, utilisation, etc.). Afin d'être déclarés gagnants, les participants choisis seront tenus de signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité contenant une déclaration de conformité aux règlements du Concours et confirmant la présente exonération de responsabilité en faveur des Bénéficiaires de l'exonération.

Limite de responsabilité. Sans restreindre la généralité de l'exonération ci-dessus, les Bénéficiaires de l'exonération se dégagent de toute responsabilité relativement à (i) toute erreur typographique (ou autre) contenue dans l'offre ou les documents liés à l'administration du Concours, y compris, sans s'y limiter, les erreurs contenues dans la publicité, le règlement officiel, l'annonce du gagnant, l'attribution du prix ou au mauvais fonctionnement, problèmes ou difficultés techniques éprouvés avec les réseaux, les lignes téléphoniques, les systèmes de messagerie SMS, de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur, serveurs ou fournisseur de service ou tout logiciel, virus, bogue informatique, défaillance d'ordinateurs personnels ou configuration de logiciels et de matériel, ou de tentative échouée de transmission de tout courriel au autre communication à l'Organisateur du Concours ou à un participant pour une raison quelconque, y compris l'encombrement de tout réseau ou la défaillance de tout site qui peut limiter la possibilité pour toute personne de participer au Concours; (ii) toute inscription en retard, perdues, volées, retardées, non reçues, endommagées, mal acheminées, incomplètes ou inexactes; (iii) tout défaut de recevoir des inscriptions en raison de problèmes de transmission ou de défaillances techniques de toute nature, y compris, sans s'y limiter, le mauvais fonctionnement de tout réseau, serveurs, fournisseurs d'accès, matériel ou logiciel, que ce soit attribuable à l'expéditeur ou au destinataire pouvant limiter pour toute personne la possibilité de participer au Concours ou l'en empêcher; (iv) tout dommage pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, notamment au système ou appareil du participant ou d'une autre personne, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant le Concours.

Fonctionnement du site Internet. L'Organisateur du Concours ne garantit d'aucune façon que le site Internet du Concours ou que la page *Facebook* « metromonepicier » sur la plateforme *Facebook* seront accessibles ou fonctionnels sans interruption pendant la durée du Concours ou qu'ils seront exempts de toute erreur.

Annulation, suspension ou modification du Concours. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent Concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement qui en perturbe le bon déroulement, par exemple une difficulté du système informatique d'enregistrer toutes les inscriptions, ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours tel que prévu dans le présent règlement.

Fin de la participation au Concours. Dans l'éventualité où le Concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la fin de la Durée du Concours, le tirage au hasard pourra se faire, à la discrétion de l'Organisateur du Concours, parmi les inscriptions admissibles dûment enregistrées pendant la Durée du Concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin au Concours.

Renseignements personnels. En participant au Concours, les participants consentent à la cueillette, l'utilisation et la divulgation de leurs renseignements personnels par l'Organisateur et/ou ses agents autorisés dans le but d'administrer le Concours et d'attribuer des prix. En acceptant un prix, tout gagnant autorise l'Organisateur du Concours et ses représentants à utiliser, si requis, ses nom, adresse (ville, province), voix, déclarations, photographie, image et autres représentations et enregistrements, à des fins publicitaires, et ce, dans tous médias, incluant mais sans s'y limiter l'Internet, et ce, sans autre préavis et sans aucune forme de rémunération. Tout participant peut être requis de signer une confirmation à cet effet.

Propriété intellectuelle et droits d'auteur. En soumettant une photographie, pièce musicale, création ou autre type d'œuvre (l' « Œuvre ») dans le cadre de ce Concours, le participant garantit que l'Œuvre est libre de tous droits de tierces personnes et le participant garantit détenir les droits nécessaires pour soumettre l'œuvre ainsi que, notamment mais sans limitation, pour autoriser l'Organisateur à l'utiliser, la modifier, la transférer, l'adapter, la diffuser, la communiquer ou la distribuer, sur quelque support de diffusion, media ou technologie que ce soit, y compris mais sans limitation, télévision, technologie de l'information, sans fil ou en ligne. Le participant accepte de fournir, sur demande, la preuve des droits qu'il détient sur l'Œuvre et il indemnise l'Organisateur en cas de réclamation, demande, poursuite, litige découlant de tout type d'utilisation de l'Œuvre.

Propriété. Tous renseignements et documents liés au Concours, notamment mais sans limitation, les bulletins d'inscription, cartes à gratter, Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité, renseignements de nature technique, technologique ou opérationnelle et renseignements se rapportant à des dessins, systèmes informatiques, logiciels, logos, marque de commerce et propriété intellectuelle, sont et demeurent la propriété exclusive de l'Organisateur du Concours. Aucun de ces renseignements et documents ne sera retourné aux participants.

Identification du participant. Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom paraît sur le formulaire d'inscription et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante. Si un différend survient relativement à l'identification de l'auteur d'un formulaire d'inscription, ce dernier sera considéré avoir été envoyé par le titulaire de compte autorisé associé à l'adresse de courrier électronique fournie au moment de la participation. On entend par « titulaire de compte autorisé » la personne physique à qui est attribuée une adresse de courrier électronique par un fournisseur d'accès internet ou de services en ligne, ou une autre entreprise attribuant les adresses de courrier électronique pour le domaine associé à l'adresse de courrier électronique soumise.

Décision de l'Organisateur du Concours. Toute décision de l'Organisateur du Concours, ou de ses représentants, relative au présent Concours est finale et sans appel.

Facebook. Si le Concours est hébergé sur la plateforme *Facebook*, toute personne qui y participe confirme qu'elle dégage *Facebook* de toute responsabilité et de tout dommage, de quelque nature que ce soit, qui pourrait découler de sa participation au Concours et reconnaît que le Concours n'est aucunement commandité, approuvé ou administré par *Facebook*, ni associé à *Facebook*. Les renseignements fournis par les participants sont fournis à l'Organisateur du Concours et non à *Facebook*.

Règlement du concours en français et en anglais. Dans l'éventualité d'un conflit entre les termes du règlement du Concours en français et les termes du règlement du Concours en anglais, les termes du règlement du Concours en français prévaudront.

Divers. En participant au Concours, les participants acceptent d'être liés au présent règlement du Concours et aux décisions de l'Organisateur, lesquelles décisions sont finales et sans appel à tous égards, y compris, sans s'y limiter, les décisions concernant l'admissibilité ou la disqualification des bulletins de participation ainsi que l'attribution d'un prix. Le Concours est assujéti à tous les lois et

règlements applicables. Seuls les participants choisis seront contactés. Si un paragraphe de ce règlement est déclaré illégal ou inexécutable par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes demeureront applicables.

Règlements. Les règlements du Concours sont disponibles sur le site metro.ca et pour consultation dans les Magasins participants.

Affaires juridiques
Rév. 2023.12.04

Produits participants

SAP	Description	UPC
12251306	VILLAGGIO HD Toscana 6un 426g	0-68721-20353-7
12278502	HOSTESS Cupcakes à saveur de chocolat 6un 206g	7775-5001360-5
13692002	POM MUFFINS ANGLAIS BLANC 6un 340g	0-61077-77830-8
13692003	POM MUFFINS ANGLAIS 100% BLÉ 6un 340g	0-61077-77831-5
13701401	POM CLUB BLÉ ULTRA MOELLEUX 675g	0-61077-77121-7
13701402	POM CLUB BLANC ULTRA MOELLEUX 675g	0-61077-77120-0
13701404	VILLAGGIO PAIN BLANC 675g	0-61077-77124-8
13701405	VILLAGGIO PAIN BLÉ 675g	0-61077-77127-9
13754401	POM Signature HB Sésame 8un 488g	0-61077-77113-2
13754403	POM Signature HD GROS 8un 520g	0-61077-77118-7
13758901	POM Signature HD Vapeur Sésame 7" 8un 520g	0-61077-77177-4
13918501	POM HAMBURGER 12un 732g	0-61077-77119-4
13918502	POM HOT-DOG 12un 540g	0-61077-77117-0
13942301	POM Pain Français Blanc	0-61077-79351-6
13948402	POM HAMBURGER 6un 366g	0-61077-77116-3
13948403	POM HOT DOG 6un 270g	0-61077-77115-6
14044501	POM Signature HB GROS Sésame 4un 316g	0-61077-77138-5
14187101	VILLAGGIO BLANC SÉSAME 675g	0-61077-77179-8
15955901	POM Tortillas Blanc 7" 10un 340g	0-61077-77843-8
15955902	POM Tortillas Blé 7" 10un 340g	0-61077-77844-5
15958701	POM Tortillas Blanc 10" NY 10un 610g	0-61077-77845-2
15958702	POM Tortillas Blé 10" 10un 610g	0-61077-77858-2
23667702	VACHON Croquettes 6un 258g	0-60737-05022-8
23669001	VACHON Mille Feuilles 6un 291g	0-60737-05110-2
23669002	VACHON Jos Louis 6un 324g	0-60737-05600-8
23669003	VACHON MAY WEST 6un 324g	0-60737-05404-2
23669004	VACHON AH CARAMEL 12un 336g	0-60737-05301-4
23669010	VACHON Passion Flakie Caramel+3 fruits 6un 305g	0-60737-05212-3
23669011	VACHON Passion Flakie Pomme-Framboise 6un 305g	0-60737-05211-6
23669012	VACHON 1/2 LUNE Vanille 6un 282g	0-60737-05132-4
23669013	VACHON 1/2 LUNE Chocolat 6un 282g	0-60737-05133-1
23920701	VACHON Billot Gelee 6un 288g	0-60737-05030-3
24226801	POM PAIN RAISINS & CANNELLE 600g	0-61077-78125-4
24316801	RONDEAU Authentique Avoine 6un 300g	6262-3327140-8
24316802	RONDEAU Authentique morceaux de chocolat 6un 300g	6262-3327240-5
24316805	RONDEAU Authentique Raisins 6un 300g	6262-3327340-2
25330102	BMC PAIN GRAINS RUSTIQUES 600g	0-61077-54070-7
25389301	POM BAGEL SÉSAME 6un 450g	0-61077-50840-0
25389302	POM BAGEL NATURE 6un 450g	0-61077-50841-7
25389304	POM BAGEL 12 CÉRÉALES 6un 510g	0-61077-50843-1

25389305	POM BAGEL RAISINS CANELLE 6un 450g	0-61077-50844-8
25389306	POM BAGEL TOUT GARNI 6un 450g	0-61077-50845-5
27558801	POM PAIN DE MÉNAGE BLANC 675g	0-61077-72147-2
28944302	BMC PAIN FESTIN GRAINS SGSS 600g	0-61077-94013-2
28944304	BMC PAIN MULTIGRAINS SGSS 520g	0-61077-94009-5
29461504	BMC PAIN 14 CEREALES 595g	0-61077-94030-9
29707101	VILLAGGIO HB Toscana 8un 528g	0-61077-87165-8
31611801	VILLAGGIO Artesano Pain Blanc 600g	0-61077-30210-7
31968301	TAKIS FUEGO 280g	7575-2802826-8
31968303	TAKIS XPLOSION 280g	7575-2802828-2
31968307	TAKIS CHILI PIQUANT 280g	7575-2804656-9
31968309	TAKIS KETCHUP SRIRACHA KABOOM 280g	7575-2804933-1
31968311	TAKIS INTENSE NACHOS 260g	7575-2805051-1
31968312	TAKIS KABOOM KETCHUP SRIRACHA 260g	7575-2805082-5
31968316	TAKIS BLUE HEAT 260g	7575-2805114-0
32440801	LITTLE BITES Mini muffins pépites de chocolat 5un 234g	0-76515-56136-7
32865001	VACHON Brownies aux bonbons 6un 252g	0-60737-05101-0
33077301	BMC PAIN BLANC SGSS 600g	0-61077-94018-7
33705601	BM LMDA Pain Belge 12 céréales 700g	0-61077-76006-8
33707101	BM LMDA Pain Belge 12 céréales 550g	0-61077-76005-1
33709102	BM LMDA Miche avoine & quinoa 600g	0-61077-76002-0
33709103	BM LMDA Miche Avoine style maison 600g	0-61077-94010-1
33711201	BM LMDA Pain de Seigle 675g	0-61077-76004-4
33729401	VACHON Roulés Suisses 290g	0-60737-05006-8
34499301	HOSTESS Twinkies 202g	7775-5001359-9
35412501	POM Signature HB Brioché 8un	0-61077-62096-6
36113701	HOSTESS Cupcakes à la vanille 206g	7775-5034982-7
36113702	HOSTESS GATEAU DE FETE F6 206g	7775-5095135-8
36676301	BMC Pain blé entier SGSS 600g	0-61077-85631-0
36676302	BMC Pain multigrain moelleux 600g	0-61077-85632-7
36676303	BMC Pain miche protéine SGSS 600g	0-61077-85633-4
36933801	POM Signature HD brioché 6un LTO	0-61077-71945-5
36952101	VILLAGGIO Baguette Artesano blanc classique double	0-55617-01234-2
36952102	VILLAGGIO Baguette Artesano ail rôti double 2pk	0-55617-01235-9
37422901	LITTLE BITES Gâteau de fête	0-67900-19413-0
37934701	POM CLUB PAIN SAND BLANC SGSS NATURE+ 650g	0-61077-17935-8
38011701	VACHON PLEINE LUNE VANILLE 282g	0-60737-79139-8
38173601	BM KETO Tortillas 7po 6pk	0-61077-66913-2
38192501	POM Tortillas BURRITO BLANC 12" 6un	0-61077-08123-1
39509101	VACHON AH LOUIS 336g	0-60737-19623-0
39509102	VACHON PASSION CARAMEL 288g	0-60737-19624-7
40752001	LB MINI BISCUITS GÂTEAU DE FÊTE 194g	0-67900-90125-7
40752002	LB MINI BISCUIT PÉPITES DE CHOCOLAT 194g	0-67900-90126-4
40765301	POM TORTIZZA 10" 6un 468g LTO	0-61077-97123-5
40843201	HOSTESS Mini-Beignes Soupoudrés de sucre	7775-5082437-9

40843202	HOSTESS Mini-Beignes à la Cannelle	7775-5082438-6
40872501	POM SIGNATURE PAIN TOUT GARNI 600g	0-61077-97124-2
41057701	VACHON Signature Brownies Caramel Crémeux 205g	0-60737-97794-5
41057702	VACHON Signature Brownies Triple Chocolat 205g	0-60737-97795-2
41755601	VILLAGGIO RUSTICO MULTIGRAINS 550g	0-55617-05512-7
42363201	LITTLE BITES BRISURES DE CHOCOLAT MM 10un	0-67900-99127-2
42363301	TIA ROSA TORTILLAS BLANC 5" 280g	0-61497-23156-8
42363501	TIA ROSA TORTILLAS MAIS 7" 328g	0-61497-69961-0
42396401	HOSTESS SWIRLS/TOURBILLON VANILLE F6	7775-5093173-2
42456001	POM SIGNATURE PAIN DE STYLE BRIOCHÉ 600g	0-61077-93651-7
42451701	VACHON 1/2 LUNE Chocolat Bonbon Maïs 282g	0-60737-41351-1
41755701	VILLAGGIO RUSTICO BLANC 550g	0-55617-05513-4